## **EXTRAIR DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## Conseil Municipal du mercredi 1er mars 2023

#### Direction des Actions Sociales - N° 14.02.2023.23

Objet: Avenant à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime pour le financement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) – dénommé « Les Marmousets » -Autorisation

Date de la convocation : 21 février 2023

Présidence: Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 27

PRESENTS:

MM. Frédéric MARCHE, Fabrice BERTHOU, Mmes Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

#### **POUVOIRS:**

Mme Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.

M. David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à M. Fabrice BERTHOU.

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Rosario TARSIA.

Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU

M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à Mme Valérie HOULIER.

Mme Clélia DEM a donné pouvoir à M. Ibrahim DEM.

**SECRETAIRE DE SEANCE: Yaya SARR** 

### RAPPORTEUR: Frédéric MARCHE

#### VU:

- La délibération N° 01.10.2021.40 en date du 5 juillet 2021 approuvant les termes de la Convention d'Objectifs de Gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.
- La délibération N°2 09.12.2021.66 en date du 24 novembre 2021 dénonçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime au profit de la Convention Globale Territoriale.

# Accusé de réception préfecture

#### Objet de l'acte :

Avenant à la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime pour le financement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - dénommé " Les Marmousets " -Autorisation

Date de transmission de l'acte :

06/03/2023

Date de réception de l'accusé de

06/03/2023

réception:

Numéro de l'acte :

14-02-2023-23 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20230301-14-02-2023-23-DE

Date de décision :

01/03/2023

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.2. Aide sociale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de CLEON a signé le 5 juillet 2021 la Convention d'Objectifs et de Gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime laquelle détermine les modalités de financement de l'activité de la halte-garderie « Les Marmousets » notamment à travers la prestation de service.

De même, par une délibération en date du 24 novembre 2021, le Conseil Municipal a dénoncé le Contrat Enfance Jeunesse au profit de la Convention Globale Territoriale permettant de bénéficier d'un « Bonus territoire » pour l'activité de ce même établissement d'accueil du jeune enfant.

Les modalités de calcul des participations finançables telles que la Prestation de Service sont notamment fonction du taux de ressortissants du régime général.

Ce dernier était jusqu'à maintenant fixé à 98.20 %. Il est passé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 98.80%.

Le présent avenant décrit également les modalités de versement des acomptes lesquels seront versés dorénavant comme suit :

- 70% le 15 février de l'année N
- 20 % le 1<sup>er</sup> septembre de l'année N
- 10% le 1<sup>er</sup> décembre de l'année N

Considérant les termes de l'avenant proposé,

Le Conseil Municipal, après délibération, Et l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Gestion inhérent aux modalités de calcul de la Prestation de Service pour la halte-garderie « Les Marmousets » (nouveau taux de ressortissants du régime général) et déterminant le nouveau calendrier de versement des acomptes.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime.

Pour copie conforme,

Cléon, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE

